

Compte rendu de la réunion du lundi 29 juillet 2021

La Présidente ouvre la séance à 20h 39.

Présents : 10

Absents : Comayras Delphine

Le secrétaire de séance est Fournier Fabien.

Ordre du jour

1) Approbation du compte rendu du 28 juin 2021

2) Horaires et lieux de l'extinction de l'éclairage public

Après délibération, il est décidé que la coupure de l'éclairage public s'effectuera de 23h à 6h du matin sur l'ensemble de la commune.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Des modifications seront nécessaires pour des cas particuliers comme le terrain de pétanque de Montjaux ou la salle des fêtes de Candas.

3) Etude géotechnique de la parcelle F 891 du lotissement « Le Clos de Montjaux » mise en vente par la mairie.

Après étude des devis, l'entreprise GEO SUD a été choisie à l'unanimité pour un montant de 960,00€ TTC.

4) Achat du terrain, parcelles AE 385 – 386, près de l'école.

Après délibération, le conseil municipal décide d'acheter celle-ci pour un montant de 5000,00€ hors frais de notaire.

Ce terrain permettra l'installation d'une micro-station d'épuration pour le bâtiment école/mairie ainsi que l'agrandissement du parking.

5) Lotissement « Le Clos de Montjaux » 2^{ème} tranche.

M Fourcadier, géomètre, a présenté un plan pour l'implantation des nouvelles parcelles ainsi qu'un plan des réseaux. Cette nouvelle implantation permet d'agrandir la surface de jardin de chaque lot. La personne qui achètera un lot sera donc propriétaire de deux parcelles : une constructible comme sur l'ancien plan et une supplémentaire non constructible.

6) Travaux de voirie à Montjaux et Candas

3 chantiers sont en projet :

- A Candas, pour créer un accès de la parcelle AD 131 vers le chemin des Bouscailloux.

- A Candas, pour créer un accès de la parcelle AD 209 vers le chemin des Bouscailloux.

Ces deux projets seront réalisés prochainement en collaboration avec les propriétaires.

- A Montjoux, pour créer un accès de la parcelle AE 634 vers le chemin de Prat Long.

Ce terrain, attenant au logement HLM rue du château à Montjoux, ferait partie du lot loué par l'office d'HLM. Les locataires auraient ainsi la possibilité d'accéder à ce terrain par le bas de la parcelle. Cependant, le dénivelé est trop important pour arriver à créer un passage avec une pente raisonnable.

Le problème de parking pour ce logement reste donc à l'étude.

7) Gîte rue de la Poste à Montjoux.

Une locataire serait intéressée par ce logement. Cependant des travaux de rénovation sont à réaliser et les conseillers municipaux se posent toujours la question de la rentabilité du projet.

Nous allons donc proposer à cette personne de réaliser elle-même les retouches qu'elle trouve nécessaires contre la gratuité du loyer durant une période de 3 mois.

8) Epicerie.

D'après les conseils de la CCI, un courrier a été envoyé au mandataire judiciaire afin de récupérer la liste du matériel et d'avoir la possibilité de pénétrer dans les locaux.

La rupture du bail pourrait nous permettre de récupérer ces locaux dans un plus bref délai.

Questions diverses

a) Eglise de Saint Martin d'Ayguebonne

Le président et le secrétaire de l'association sont venus nous faire part d'un projet de rénovation de la toiture du chœur. Ils souhaiteraient que la mairie les aide dans le financement pour prétendre à des subventions d'environ 60% du montant total.

Le devis étant de 15 000€, la mairie ferait l'avance de la facture pour ensuite être remboursée de 9000€ de subventions et de 6000€ à la charge de l'association.

Les conseillers sont 9 pour et 1 contre.

b) Numérisation des documents communaux

Le conseil envisage cette opération avant le déménagement de la mairie pour les travaux à venir.

Des conseils vont être demandés pour connaître la démarche et la méthode à suivre.

c) Panneaux d'affichages

L'achat de panneaux est envisagé. Ils seront posés sur les protections des conteneurs poubelles et permettront l'affichage d'informations diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 10.